

OBJET : DELEGATION DU MAIRE A MONSIEUR PATRICE BENGON

Le Maire de la ville de LOCMIQUELIC ;

VU les articles L 2122-2, L 2122-10, L 2122-18, L 2122-20, L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal et de l'installation du Maire en date du 27 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer aux conseillers délégués un certain nombre d'attributions afférentes aux affaires de la commune en relation Monsieur le Maire ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: L'arrêté de délégation n° ARIRRH20268051-AI du Maire à Monsieur Patrice BENGON en date du 13 avril 2026 est annulé et remplacé comme suit :

En soutien de Madame Sylvie IZAGUIRRE, adjointe déléguée à l'environnement, l'ensemble des thématiques relatives aux affaires portuaires et aux affaires environnementales à savoir :

- La submersion marine,
- la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI),
- les épaves et la pollution des milieux aquatiques,
- la propreté urbaine

est délégué conformément aux dispositions de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, à Monsieur Patrice BENGON, qui a pris ses fonctions de conseiller le 27 mars 2026.

En soutien de Madame Michèle Saintagne, adjointe déléguée à la culture, l'ensemble des thématiques relatives aux festivités de rue est délégué conformément aux dispositions de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, à Monsieur Patrice BENGON, qui a pris ses fonctions de conseiller le 27 mars 2026.

ARTICLE 2 : Les délégations décrites à l'article 1 du présent arrêté s'exercent sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

ARTICLE 3 : Le Maire de la commune de Locmiquélic, la Directrice Générale des services, et la Trésorière de la commune, sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et inscrit au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 4 : Copie du présent arrêté sera transmise à Monsieur le sous-préfet.

Signature de Monsieur Patrice BENGON

Fait à Locmiquélic, le ~~23~~ 23 avril 2026,

Monsieur le Maire,



Eric PATUREL